

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2024

**N° 2024-015**

*L'an deux mil QUATRE, le NEUF du mois de FEVRIER, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.*

Date de Convocation :

29/01/2024

Date d'Affichage :

29/01/2024

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

*Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, Philippe HERITIER, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD*

Absent excusé : Monsieur David PETITON

Pouvoir : Monsieur David PETITON à Monsieur Philippe HERITIER

*Formant la majorité des membres en exercice.*

*Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE*

**OBJET : CONVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DIEPPOISE**

*La SPA Dieppoise nous a transmis son modèle de convention.*

*Sa mission est d'accueillir et de garder les chats et chiens errants ou en état de divagation. Elle n'assure pas la capture, ni le transport des animaux.*

*La participation se calcule par habitants (477 pour notre commune) avec un montant minimum de 150 € (minimum 0.31 € / habitant).*

*Proposition : 0,41 € / habitant = 195.57 € (arrondis à 200 €)*

*Les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits*

*Le registre dûment signé*

**Véronique DEPREUX**

**Maire**

